COMPTE-RENDU CHSCT DU 10 AVRIL 2020

Un point d'information avec les membres du CHSCT de l'Aude s'est déroulé le 10 avril à 9h00.
Madame Goutaudier ouvre la séance en indiquant que 3 agents sont aujourd'hui touchés par le COVID-19. Par ailleurs, le médecin de prévention est toujours en arrêt maladie et l'on ne connaît pas à cette heure la date de sa reprise.

Aucune autre information n'étant annoncée, Solidaires Finances Publiques demande à la direction si des consignes ont été données aux chef(fe) de service afin d'appeler les agent(e)s actuellement confiné(e)s ou travaillant à distance. En effet, il apparaît que les risques psycho-sociaux associés à un isolement de son environnement de travail, et notamment de ses collègues, s'avèrent élevés. Madame Goutaudier indique qu'aucune consigne n'a été signifiée aux chef(fe)s de service en ce sens car ceux-ci ont « certainement » déjà fait le nécessaire. Un rappel de cette précaution qui nous paraît pourtant essentiel ne lui semble pas utile. D'ailleurs, ajoute-t-elle, le médecin de prévention contacte actuellement les agentes et agents empêché(e)s pour leur indiquer que les règles en la matière ayant évolué, certain(e)s peuvent d'ores et déjà songer à reprendre le travail. Madame Goutadier indique de surcroît que les appels du médecin étant masqués, les agents ne répondent pas et que cette situation est anormale !
Nous ne pouvons que nous indigner de ce mépris de la santé des agentes et agents actuellement confiné(e)s bien malgré eux : il appartient à la direction locale d'enfin prendre ses responsabilités !
Plutôt que d'admonester les agent(e)s qui ne répondent pas à des appels masqués, nous réclamons que des consignes claires soient données, afin que les chef(fe)s de service prennent le plus régulièrement possible des nouvelles de leurs agent(e)s confiné(e)s !

Il est également à noter sur ce point que l'assistante sociale, Françoise Hennebelle, appelle régulièrement les agentes et agents empêché(e)s et Solidaires Finances Publiques tient à la remercier pour cette action.

Solidaires Finances Publiques interroge ensuite la direction sur la dotation de protection vitrée en plexiglass dont une commande nationale a été passée par la DGFIP. Madame Goutaudier précise qu'effectivement, cette dotation doit servir aux services amenés à accueillir du public. Par conséquent, durant la période de confinement tout au moins, cette dotation de protection ne sera pas répartie. La situation nous paraissant aberrante, nous demandons s'il ne serait pas judicieux de prévoir un équipement des collègues des SIP et du centre de contact qui vont, à partir du 20 avril devoir gérer la campagne de l'impôt sur le revenu qui a été maintenue, malgré le confinement, par le ministre Darmanin.
En effet, il semblerait que les effectifs de ces structures vont être appelés à augmenter fortement à compter de cette date même si la direction locale n'a pas encore réfléchi à la situation (!). Ainsi, il nous semble opportun d'utiliser ces protections pour séparer au maximum les agent(e)s dans les bureaux des services impactés.

Madame Goutaudier répond qu'elle n'en voit pas l'utilité puisque les chef(fe)s de service ont déjà songé à cette problématique et qu'en particulier, au centre de contact, des pare-sons existent et qu'ils feront donc bien l'affaire !
Une nouvelle fois, nous ne pouvons que nous étonner et nous indigner de cette irresponsabilité : la direction dispose d'un stock de parois de protection en plexiglass mais refuse de le distribuer aux agent(e)s !

Sachez, Madame Goutaudier, qu'il ne vous appartient pas de déterminer si ces agent(e) ont besoin d'une protection mais que cette décision relève de ces mêmes agent(e)s et d'eux et d'elles seul(e)s. D'ores et déjà, nous demanderons lors d'un prochain CHSCT qu'une délégation se rende sur place pour vérifier que les conditions de sécurité sont bien réunies sur les sites et services concernés par la campagne.

Solidaires Finances Publiques évoque ensuite la dotation de micro-ordinateurs portables concernant l' Équipe Départementale de Renfort : en effet, contrairement à ce qui nous a été annoncé le 3 avril, des agentes et agents de l'EDR ne peuvent à ce jour exercer leurs missions à distance. Cette situation nous semble intolérable puisque les membres de l'EDR sont censés travailler sur des missions prioritaires et sont donc contraints d'exercer en présentiel. Madame Goutaudier explique laborieusement qu'effectivement, seuls 2 équipiers sont dotés de l'outil informatique leur permettant de travailler à distance puisque le choix s'est porté sur les agents « réellement polyvalents » !
Outre que les autres apprécieront qu'ils ne sont pas considérés comme « polyvalents » par la direction, cette situation est inadmissible. Nous exigeons que les agent(e)s de l'EDR qui exercent les missions prioritaires recensées dans le plan de continuité de l'activité départemental soient pourvu(e)s en ordinateurs portables leur permettant d'éviter de mettre leur santé et celles de leurs proches en danger et ce, dans les meilleurs délais !

Enfin, nous avons constaté que les agent(e)s avaient dernièrement reçu un mèl de la formation professionnelle leur permettant de se connecter et de suivre à distance l'ensemble des e-formations disponibles sur le site de l'ENFIP, notamment les informations relatives à la campagne d'impôt sur le revenu. S'il est louable de favoriser la formation professionnelle, nous ne pensons pas que la période soit particulièrement appropriée pour songer à se former, les collègues exerçant au quotidien des missions prioritaires ayant a priori aujourd'hui peu de temps à consacrer à d'autres tâches que les dites missions.
La DGFIP aurait donc pu éviter ce genre de plaisanterie...

La séance se clôt à 10H00.